

BON A LANCER
CCMP/PR

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE GESTION DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES AU PROFIT DES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME D'IDENTIFICATION DES PERSONNES

Pays : République du Bénin

Nom du projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI-BENIN)

Numéro du Don : Don N° D610-BJ / Crédit IDA N°6611-BJ

Référence : BJ-WURI - BENIN-465876-CS-CQS du ... 11/02/25



Intitulé de la Mission : AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE GESTION DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES AU PROFIT DES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME D'IDENTIFICATION DES PERSONNES

N° de référence : N° BJ-WURI - BENIN-465876-CS-CQS du ... 11/02/2025

- 1- Le Gouvernement de la République du BENIN a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'identification unique pour l'intégration et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.
- 2- La mission du cabinet est de concevoir une plateforme digitale innovante. Cette plateforme, structurée comme une école virtuelle, servira à sensibiliser et à éduquer différents publics, notamment les jeunes, les adolescents, les femmes et les responsables de traitement, aux enjeux liés à la protection des données personnelles

De façon spécifique, il s'agira de :

- ✓ concevoir et de déployer la plateforme web;

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE GESTION DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES AU PROFIT DES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME D'IDENTIFICATION DES PERSONNES



Marchés
Services Financiers

- ✓ concevoir des fonctionnalités permettant de donner des informations générales sur le régime de protection des données à caractère personnel ;
 - ✓ sensibiliser les enfants, les adolescents, les femmes, les parents/tuteurs et les enseignants sur la vie privée numérique : opportunités, dangers et risques, droits, moyens de protection, voies de recours ;
 - ✓ faire de la plateforme un portail de référence en la matière : guides, bonnes pratiques, ressources pédagogiques sur l'éducation au numérique, etc. et ce à travers différents types de supports et de créations artistiques : dessins, capsules de conseils, vidéos pédagogiques, jeux éducatifs ;
 - ✓ Partager les ressources pédagogiques sous forme de fichiers PDF ou dans tout autre format vidéo, portant sur la protection des données personnelles ;
 - ✓ faire approprier aux acteurs, le cadre légal applicable en matière de protection des données personnelles dans le secteur de l'identification des personnes ;
 - ✓ animer la participation des enfants et des adolescents par l'organisation d'ateliers artistiques, de concours, ainsi que par la mise en place d'espaces ambassadeurs de la vie privée numérique ;
 - ✓ partager les ressources nécessaires permettant à la mise en conformité des entreprises au régime de protection des données personnelles au Bénin ;
 - ✓ réaliser des capsules sur les 12 règles obligatoires du numérique établies par l'APDP ;
 - ✓ encourager la recherche et le développement dans le domaine de la protection des données personnelles et de la vie privée numérique, en portant une attention particulière aux enfants, aux adolescents et aux femmes, et en impliquant les enseignants, professeurs et chercheurs ;
 - ✓ mettre à disposition de la société civile ainsi que de tous les acteurs concernés des outils permettant la sensibilisation des jeunes, des adolescents et des femmes dans leurs activités.
- 3- La mission de mise en place d'une plateforme de gestion des ressources pédagogiques sur la protection des données personnelles au profit des acteurs de l'écosystème d'identification des personnes devra être

BON A LANCER
CCMP/PR

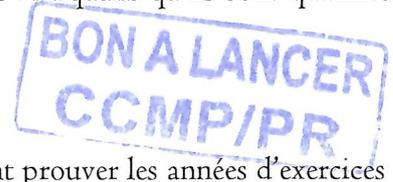


réalisée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrés étalés sur trois mois à compter de la date de notification de l'ordre de service, après la signature du contrat.

4- Le Coordonnateur National du Projet WURI BENIN, représentant l'Autorité Contractante, par la présente sollicitation de manifestation d'intérêt, invite les consultants (cabinets/firmes) admissibles à présenter leur candidature pour fournir les services décrits ci-dessus.

5- A ce titre, les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission ;
- Le registre de commerce ou tout autre document similaire pouvant prouver les années d'exercices et domaines d'activité ;
- Les références techniques accompagnées des preuves (attestation de bonne fin d'exécution).



6- Le cabinet sera sélectionné par la méthode de « Sélection fondée sur les Qualifications de Consultant (QC) » décrite au paragraphe 7.II du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale en date de septembre 2023. **A l'issue de l'évaluation des références, le consultant ayant présenté le meilleur niveau de qualification et d'expériences en rapport avec la mission, sera invité à soumettre des propositions technique et financière puis à négocier le contrat.**

7- L'attention des cabinets intéressés est attirée sur les paragraphes 3.I4, 3.I6 et 3.I7 de la Section III du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale, qui décrivent la politique de la Banque en matière de conflits d'intérêts.

8- Les cabinets peuvent s'associer avec d'autres cabinets sous forme de groupement de firmes ou d'un accord de sous-traitance en vue du renforcement de leurs qualifications. Dans le cas d'un Groupement, tous les partenaires du Groupement seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat.

9- Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires (1 original et 3 copies), portant la mention « **MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE GESTION DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES AU PROFIT DES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME D'IDENTIFICATION DES PERSONNES** » doivent être déposées au



plus tard le 04/03/..... 2025 à 10 heures 00 minute (heure de Cotonou) à l'adresse indiquée ci-dessous :

Secrétariat du Projet WURI, sis dans la rue de Golden Tulip à 150 m de la plage Obama Beach, Cotonou, République du Bénin, téléphone : +229 21 60 29 50/91 51 10 10, email contact@wuri-benin.org

Et l'ouverture des plis aura lieu à la même adresse, le même jour, soit le 04/03/..... 2025 à 10 heures 30 minute (heure de Cotonou).

I0- Les consultants peuvent avoir plus d'informations au **Secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet WURI BENIN** ayant son siège à Cotonou, rue de Golden Tulip, 150 m de la plage Obama Beach Tél : 91 51 10 10, e-mail : contact@wuri-benin.org tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes.

II- Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| N° | Critères/Sous-critères | Note sur 100 |
|-----|--|--------------|
| I | Qualifications générales du consultant | 25 |
| I.1 | Être un cabinet d'ingénierie informatique, spécialisé dans le déploiement et l'implémentation de systèmes d'information, justifiée par l'original ou la copie légalisée du registre de commerce ou tout autre document (statuts, offres de services visibles sur site) | 10 |
| I.2 | Justifier d'une solide expérience et de références pertinentes en conception, déploiement et intégration d'applications web et mobiles, notamment dans le cadre de projets de grande envergure | 15 |
| 2 | Expériences spécifiques du Consultant | 75 |
| 2.1 | Avoir au moins 5 références dans le domaine d'implémentation et de déploiement des Systèmes d'Information (SI) ; | 5x9=45 |
| 2.2 | Avoir réalisé au moins trois (3) missions de mise en place d'une plateforme de gestion des ressources pédagogiques au cours des 5 dernières années | 30 |





NB :

- En cas de groupement, au moins un des cabinets doit être spécialisé dans le déploiement et l'implémentation de systèmes d'information ;
- En cas d'égalité du nombre total de points, le cabinet ou groupement de cabinets ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié. *H*

Cotonou, le *11/02/25*



**BON A LANCER
CCMP/IPR**